



2 POSTES A POURVOIR

Technicien Rivière

Le SISARC gère la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations (GEMAPI). Il assure la gestion des digues de l'Isère et de l'Arc, en lien avec l'Etat propriétaire de ces ouvrages et fédère les collectivités locales pour la mise en œuvre des actions GEMAPI sur le bassin versant de l'Isère en Combe de Savoie

Le Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie recrute deux techniciens rivière.

DÉFINITION

Le technicien est en charge de l'élaboration des programmes de gestion des cours d'eau affluents de l'Isère. Il assure le suivi annuel du programme de gestion des digues de l'Isère et de l'Arc et du chemin de digue de l'Isère.

SITUATION

- Bassin versant Isère en Combe de Savoie
- Sous l'autorité hiérarchique du Président.

CONDITIONS D'EXERCICE

- Poste basé à : Albertville
- Interventions sur tout le territoire du syndicat
- Temps de travail : temps complet, 35 heures hebdomadaires
- Utilisation des outils bureautiques et des logiciels de gestion financière et logiciel métier eau assainissement.

RELATIONS FONCTIONNELLES

- Relations internes : travail avec l'équipe du Département de la Savoie, de la Communauté Cœur de Savoie, Agglomération ARLYSERE
- Relations externes : services de l'Etat, partenaires financiers, élus des collectivités adhérentes.

CADRE STATUTAIRE

- Recrutement par voie statutaire ou contractuelle à compter du 1^{er} septembre 2022
- Cadre d'emplois des techniciens territoriaux-catégorie B
- Rémunération statutaire - Participation employeur mutuelle, prévoyance, CNAS, titres restaurant

OUTILS – MOYENS MATÉRIELS

- Véhicule de service et téléphone portable
- Petit matériel : appareil photo, odomètre, machette, pioche, piochon, bombes de peinture, mire...
- Informatique (Excel, Word, Powerpoint, logiciel SIG type QGIS...)

MISSIONS

1. Elaboration des programmes de gestion des cours d'eau affluents de l'Isère en Combe de Savoie :

- Définition des objectifs de gestion par tronçon homogène
- Définition de la nature des travaux et de leur fréquence pour répondre aux objectifs fixés
- Mise au point des dossiers de DIG et participation à l'instruction administrative

2. Suivi annuel des programmes de gestion des cours d'eau affluents de l'Isère :

- Organisation de visites de terrain selon le prévisionnel (programme pluriannuel de gestion des cours d'eau) et les demandes des communes pour repérage des secteurs et de la nature des travaux à entreprendre dans le cadre de la compétence GEMAPI. Visites organisées avec éventuellement un représentant des communes concernées et/ou autres acteurs participant à la gestion des cours d'eau
- Marquage éventuel des arbres à couper
- Visite (à partir du printemps et sauf cas de force majeure) pour déterminer les travaux de gestion sédimentaire (inventaire des plages de dépôts)
- Visite en automne ou fin hiver pour déterminer les travaux de gestion de la ripisylve
- Rédaction de compte rendu de visites
- Arrêt du programme de l'année par bassin versant et par nature de travaux (travaux de gestion sédimentaire, travaux de gestion de la ripisylve et du lit (embâcles), travaux d'entretien des ouvrages)
- Présentation du programme au bureau du SISARC
- Organisation des travaux notamment destination des sédiments dans le cadre des curages et du bois évacuer des cours d'eau (recherche de plateformes)
- Phase réglementaire selon la nature des travaux : montage des dossiers de déclaration des travaux en cours d'eau avec éventuellement visite sur site avec DDT et OFB
- Information des riverains avec éventuellement visite demandée par les propriétaires
- Montage des DCE dans le cadre des accords-cadres (marché subséquent) et consultation des entreprises
- Lien avec le service commande publique d'ARLYSÈRE pour mise en ligne des consultations ou lancement en direct des consultations pour des travaux au montant inférieur à 40 000 € HT hors accord cadre
- Visite éventuelle à la demande des entreprises pour le chiffrage des travaux.
- Organisation de la réunion de lancement des travaux avec l'entrepreneur et les différents acteurs selon le cas (pêcheurs, riverains, représentants des communes, CEN, DDT, ...)
- Suivi des chantiers
- Réception des travaux
- Validation des factures pour paiement
- Participation au suivi et à la surveillance des digues sur les affluents

3. Suivi annuel du programme de gestion des digues de l'Isère et de l'Arc et du chemin de digue de l'Isère :

- Organisation des travaux d'entretien annuel du chemin de digue (montage du DCE, consultation des entreprises, lancement chantier et suivi chantier)

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

-
- En tant que régisseur du SISARC : gestion des demandes des particuliers de coupe de bois sur les digues (réception des demandes, visite sur site pour identification et marquage de la coupe, signature par le demandeur du cahier des charges de coupe de bois, récupération des chèques bancaires (prix de la coupe et caution), envoi courrier d'autorisation, remise des chèques à la Pairie Départementale, visite de réception en fin de coupe pour vérification et remise du chèque de caution.
 - Organisation de la gestion du boisement implanté sur les digues en taillis forestier le long des voiries départementales (repérage des sites à traiter, marquages des bois, montage du DCE, consultation des entreprises en lien avec service commande publique d'ARLYSÈRE, lancement chantier avec tous les acteurs (gestionnaire voirie départementales, ...), suivi et réception
 - Organisation des travaux de remise en état du chemin de digue (même démarche que précédemment)
 - Présentation du programme annuel au bureau du S.I.S.A.R.C
 - Participation au suivi et à la surveillance des digues avec notamment participation aux reconnaissances annuelles en raft

4. Demandes particulières

- A la demande des communes ou d'autres acteurs de la gestion des cours d'eau (élus du SISARC, riverains, pêcheurs, CEN, DDT, ...) organisation de visites des cours d'eau
- Analyse du caractère « gémapiens » des problématiques rencontrées avec rédaction de rapports d'analyse circonstanciée

5. En période de crues

- Visite de suivi des événements
- Visite à la demande des communes pendant l'événement
-  Visite post-crue pour le constat des dégâts

COMPETENCES

- Législation applicable à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques
- Ecosystèmes et environnement aquatique
- Techniques de restauration, entretien et aménagement de cours d'eau
- Connaissance des règles de base sur la sécurité des ouvrages hydrauliques (digues)
- Gestion de chantiers et de travaux

CONTRAINTES DU POSTE

- Reconnaissance terrain en milieu torrentiel
- Déplacements fréquents
- Horaires (réunion en soirée)
- Astreintes déclenchées en cas de crise (alertes vigilance crues)

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

PROFIL

- Niveau diplôme : Bac +2 type Métiers de l'eau, GEMEAU
 - Expérience souhaitée : Débutant accepté
-

Informations complémentaires

- Date limite de candidature le 31 juillet 2022
- Pour plus d'information contacter le 04.79.10.98.13
- CV et LM à transmettre à :
✉ recrutement@arlyse.fr